



Ville de Vevey
**Service famille, éducation,
sport et jeunesse**
Rue du Panorama 17
1800 Vevey

DECHARGE DE RESPONSABILITE **POUR LE DEPART D'UN ENFANT MINEUR** **AVEC UN ACCOMPAGNANT MINEUR**

Art. 25 al 3. L'enfant n'est pas confié à un autre enfant mineur, même si c'est un·e membre de la fratrie plus âgé·e, sous réserve d'une autorisation écrite signée par les parents, pour autant que l'enfant mineur soit âgé d'au moins 13 ans. Dans tous les cas, un bébé {enfant en groupe nurserie} n'est pas confié à une personne de moins de 16 ans, même avec l'accord des parents.

Je soussigné M.....

représentant légal de l'enfant mentionné ci-dessous :

Nom de l'enfant

Date de naissance

autorise mon enfant à quitter la structure de avec l'accompagnant

M....., né(e) le

depuis le et jusqu'au.....

Je reconnais avoir été informé(e) que mon enfant sera sous mon entière responsabilité et que la Ville de Vevey se décharge de toute responsabilité dès lors que les parents/représentants légaux autorisent leur(s) enfant(s) à rentrer avec l'accompagnant mineur mentionné ci-dessus.

Lu et approuvé le

Signature du représentant légal

Service famille, éducation,
sport et jeunesse
Rue du Panorama 17
1800 Vevey

Direction	021 925 59 18
Secteur famille	021 925 34 45
Secteur éducation	021 925 59 20
Secteur sport	021 925 53 55
Secteur animation-jeunesse	021 925 53 70

FAM@vevey.ch
famille@vevey.ch
education@vevey.ch
sport@vevey.ch
animation@vevey.ch